Zeitschrift: L'Afrique explorée et civilisée
Band: 14 (1893)
Heft: 9

Artikel: Correspondance d'Algérie
Autor: A. F. / Marchal, Charles
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-134605

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

tanciés sur le bassin de l'Ouellé supérieur et sur ses habitants; peut-être pourra-t-il en donner en même temps un croquis mis au courant des dernières découvertes.

CORRESPONDANCE D'ALGÉRIE

Un de nos abonnés nous écrit de :

Djebel Zitoun, 9 juillet 1893.
Oued Amizour par Bougie.

Connaissant l'intérêt que vous portez à l'Afrique, je me permets de vous envoyer ci-joint le formulaire d'un referendum mis en avant par un journal de la presse d'Alger, referendum réclamant l'application d'une juridiction spéciale pour lutter contre le banditisme indigène. Depuis deux ans déjà, tous les journaux algériens, sans distinction de parti, ont ouvert dans leurs colonnes une rubrique spéciale relatant les vols, les crimes et les tentatives de crimes commis soit entre indigènes, soit contre les colons européens; le gouvernement laissant faire et les tribunaux acquittant souvent les auteurs de ces méfaits, la presse entière soutenue par tous les propriétaires, tant européens qu'indigènes, a lancé le referendum ci-joint.

Les mesures demandées et surtout la responsabilité collective vous sembleront peut-être exagérées, mais quoique taxé ici d'arabophile, je suis convaincu que c'est le seul moyen d'arriver à une répression efficace des crimes. En effet, ce qui nous fait du tort, à nous tous colons algériens, ce ne sont pas les sauterelles, ni les criquets, fléaux contre lesquels nous sommes suffisamment armés, ni même les impôts dont on vient dernièrement de frapper les producteurs agricoles, ce qui entrave la colonisation et empêche beaucoup de colons de faire les frais nécessaires pour une installation définitive, et arrête beaucoup de gens qui sans cela viendraient cultiver ces immenses terrains maintenant improductifs, c'est le défaut de sécurité tant de la propriété que des personnes.

A. F.

Referendum du *Petit Colon* sur les mesures de salut public à prendre en Algérie :

Sans sécurité agricole, pas de colonisation.

La colonisation est mise en péril par le développement du brigandage agricole.

L'insécurité des personnes et des biens qui ruine également le colon français et le cultivateur arabe, appelle un effort suprême du gouvernement et un ensemble de dispositions qui soient de véritables *mesures de salut public.*

Nous proposons de réclamer un certain nombre de réformes urgentes. Mais pour pouvoir les réclamer avec autorité, pour les obtenir, il faut avoir avec soi la force de l'opinion publique.

C'est pourquoi nous demandons à tous les Algériens de bien vouloir répondre aux questions principales qui nous semblent devoir résoudre le problème de la sécurité.

Charles MARCHAL,
Conseiller Général, délégué au Conseil supérieur.
Rédacteur en chef du *Petit Colon.*

1° Établissement spécial d'un code pénal de l'Indigénat pour les crimes, (comme pour les contraventions arabes) créant une justice sévère et rapide.

2° Jugement des criminels arabes par des tribunaux criminels remplaçant le formalisme des Cours d'assises.

3° Responsabilité collective des tribus dans les cas où elle peut être légitimement appliquée — et spécialement responsabilité des chefs de tribus.

4° Remplacement des prisons ruineuses par des chantiers de travaux publics les plus pénibles au profit de l'État.

5° Création de chantiers de discipline pour les fautes moindres, et pour les délinquants qui ne veulent ou ne peuvent payer l'amende.

6° Transportation des récidivistes dans une île de l'Océanie.

7° Expulsion hors de leur tribu des familles indigènes dangereuses — avec internement dans une région éloignée.

8° Primes aux dénonciateurs et récompenses honorifiques aux indigènes honnêtes qui arrêteront les malfaiteurs.

9° Répression sévère des faux témoignages.

10° Intervention de l'autorité supérieure dans la police générale des marchés pour empêcher la vente des bestiaux volés. Par exemple : interdiction aux Arabes de toute vente de bestiaux en dehors des marchés et emplacements désignés (conformément à un arrêté du Gouverneur du 28 Juillet 1842).

11° Extension des attributions de police judiciaire non seulement aux administrateurs mais aux adjoints, même dans les sections de communes mixtes ou de plein exercice.

12° Unification des services de la sûreté (surveillance, informations, casier judiciaire, etc.) pour le territoire civil et le territoire militaire.

Le succès du Referendum du *Petit Colon* paraît assuré. Les adhésions de colons et d'indigènes dépassaient le chiffre de 5000 au milieu d'août.

BIBLIOGRAPHIE [1]

Friedrich Ruhle. Deutsche Afrikareisende der gegenwart, 3 Band : Émin Pacha. Münster i. W. (Aschendorff), 1892, in-8°, 204 p., ill., m. 2,80. Voilà une intéressante collection à laquelle nous sommes déjà redevables de deux biographies : celles de Nachtigal et de Wissmann. C'est un devoir pour un peuple d'encourager des œuvres de ce genre qui servent à mettre en vedette ceux de ses fils qui se dévouent pour la prospérité de la patrie et sont dignes d'être proposés en exemple à leurs concitoyens.

[1] On peut se procurer à la librairie Georg & C°, à Genève et à Bâle, tous les ouvrages dont il est rendu compte dans l'*Afrique explorée et civilisée.*